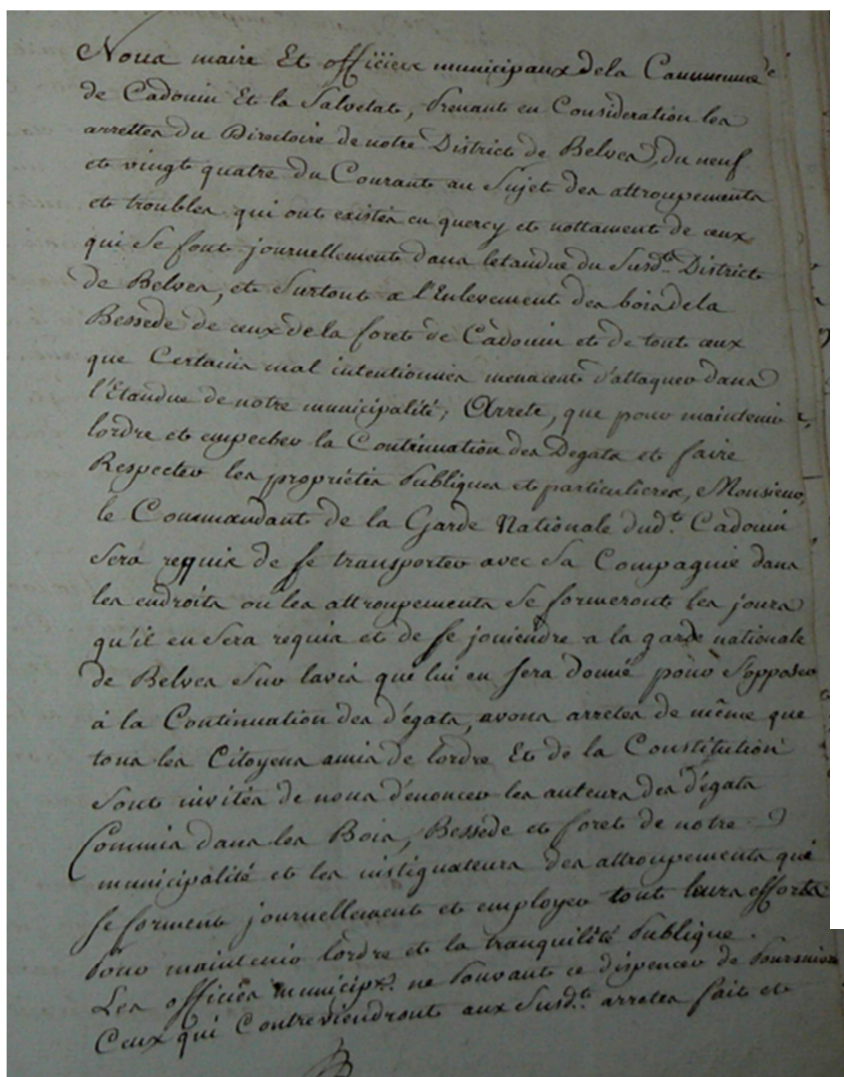


Grandes dévastations en Bessède :

Délibérations du conseil municipal de Cadouin 1791

Deux documents de première main témoignent des coupes sauvages dans les bois de la Bessède, ce qui semble avoir été une pratique récurrente décrite à maintes reprises par les historiens .Ces 2 manuscrits de la période révolutionnaire nous permettent de relier grande histoire et anecdotes locales

Des délibérations du conseil municipal de Cadouin l'une de janvier, l'autre d'avril 1791 présentent les comptes rendus du « transport » du conseil municipal et de gardes nationaux sur les lieux des « dévastations » commises par un « grand nombre de peuple » sur des « propriétés déclarées appartenir à la Nation »

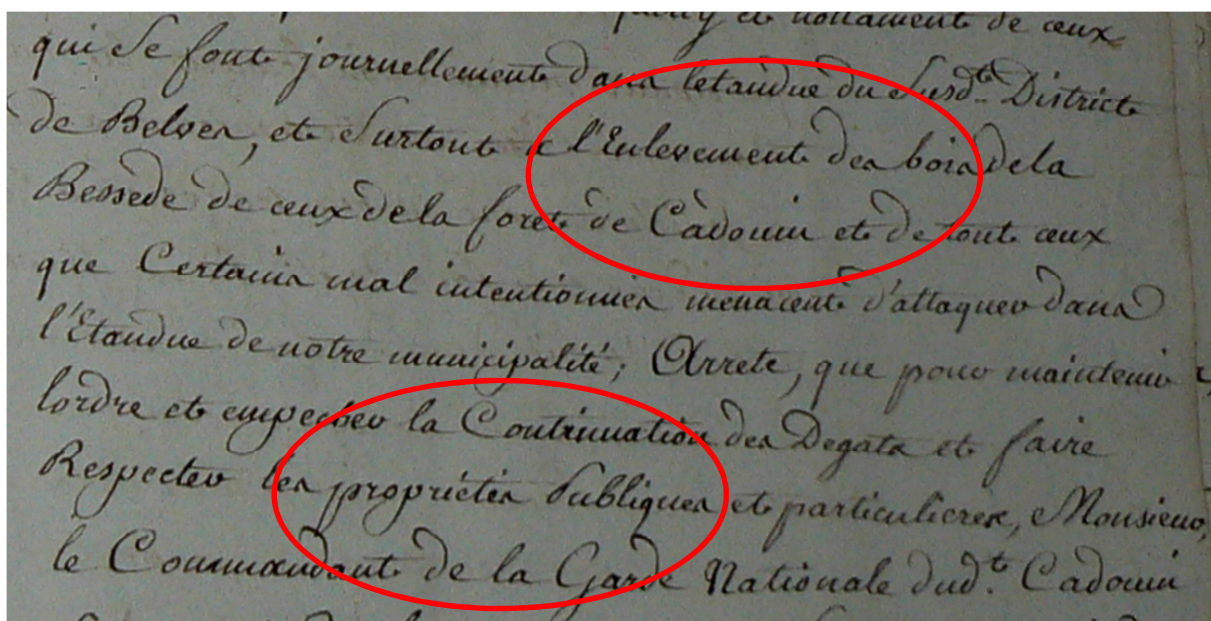


Nous maire Et officiers municipaux de la Commune de Cadouin Et la Salvetat, trouvant en Considération les arrêtés du Directoire de notre District de Belver Du neuf et vingt quatre du Courant au Sujet des attroupements et troubles qui ont existé en quercy et notamment de ceux qui se font journellement dans l'étendue du Sudst District de Belver, et surtout à l'enlèvement des bois de la Bessède de ceux de la forêt de Cadouin et de tout aux que certains mal intentionnés menacent d'attaquer dans l'étendue de notre municipalité; Arrête, que pour maintenir l'ordre et empêcher la Continuation des dégats et faire Respecter les propriétés publiques et particulières, Monsieur le Commandant de la Garde Nationale du Dst Cadouin sera requis de se transporter avec sa Compagnie dans les endroits où les attroupements se formeront les jours qu'il en sera requis et de se joindre à la garde nationale de Belver sur lavis qui lui en sera donné pour s'opposer à la Continuation des dégats, avoir arrêté de même que tous les Citoyens amis de l'ordre Et de la Constitution soient invités de nous dénoncer les auteurs des dégats commis dans les Bois, Bessède et forêt de notre municipalité et les instigateurs des attroupements qui se forment journellement et employer tout leurs efforts pour maintenir l'ordre et la tranquillité publique. Les officiers municipaux ne pouvant se dispenser de surseoir ceux qui contrediraient aux susd^{ts} arrêtés fait et

Délibération du conseil municipal de Cadouin

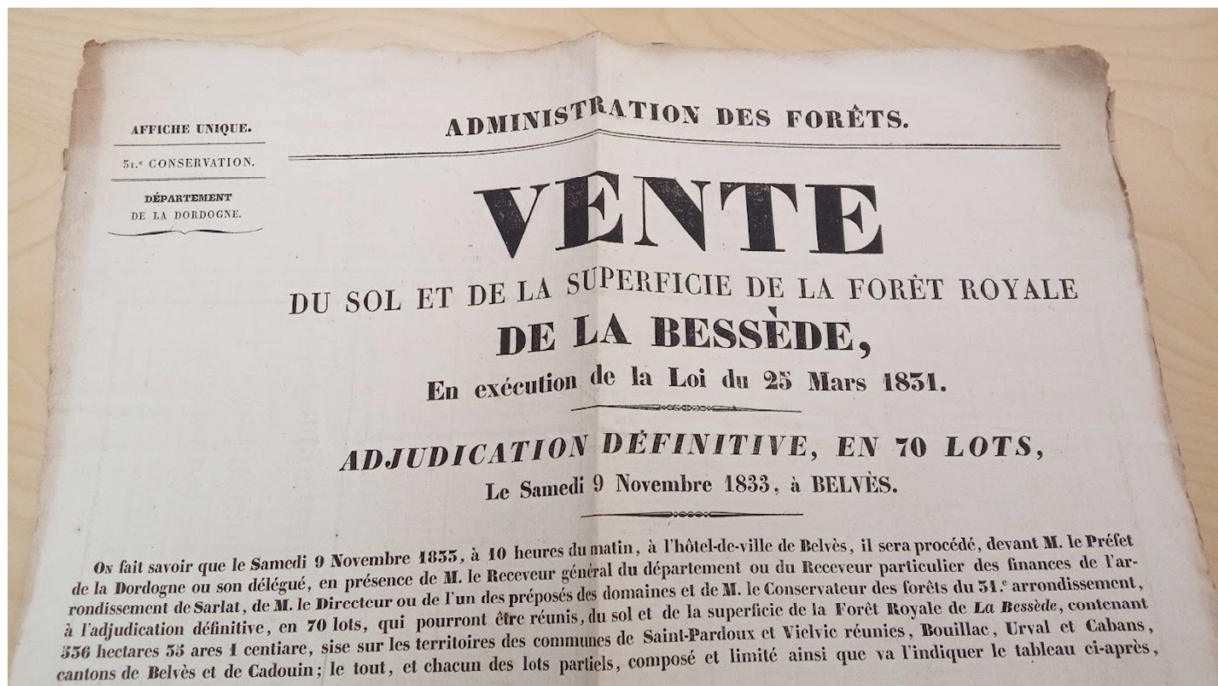
24 janvier 1791

Il s'agit là de biens du clergé – une forêt ayant appartenu à l'abbaye de Cadouin et celle de l'évêque de Bordeaux sur le territoire de Belves-nationalisés depuis le décret du 2 novembre 1789 et qui n'ont pas encore été mis en vente.



En effet, la vente des biens nationaux de première origine concerne les bâtiments religieux , leurs dépendances agricoles ...mais les bois importants en sont tout d'abord exclus: les législateurs de l'époque débattent du sort des forêts: faut –il suivre les préconisations des agronomes éclairés comme le député Rougier de la Bergerie qui voient dans les massifs forestiers des régulateurs climatiques permettant d'éviter sècheresses et frimas ; faut- il les conserver comme domaine national pour en assurer le bon renouvellement –*ce que l'ancien régime a été incapable de faire*- et éviter les phénomènes d'érosion voir de désertification constatés dans les régions où les besoins des forges et des charpentes de marines –*encore la faute des guerres de l'ancien régime*- ont épuisé les ressources ?

Cette période de réflexion va se poursuivre près de 40 ans puis que les bois de la Bessède ne commenceront à être mis en vente qu'en 1830



Archives départementales de la Dordogne

Pour l'heure, en 1791 et dans les mois qui précèdent la préoccupation première du conseil municipal concerne bien la vente des biens nationaux mais il s'agit surtout d'éviter la vente de l'église abbatiale dont on espère qu'elle deviendra communale en lieu et place de l'église de la Salvetat – la paroisse d'origine- jugée trop petite et trop vétuste, trop éloignée du bourg à tel point que «*l'hiver, les nouveaux nés meurent avant d'avoir atteint les fonts baptismaux*»

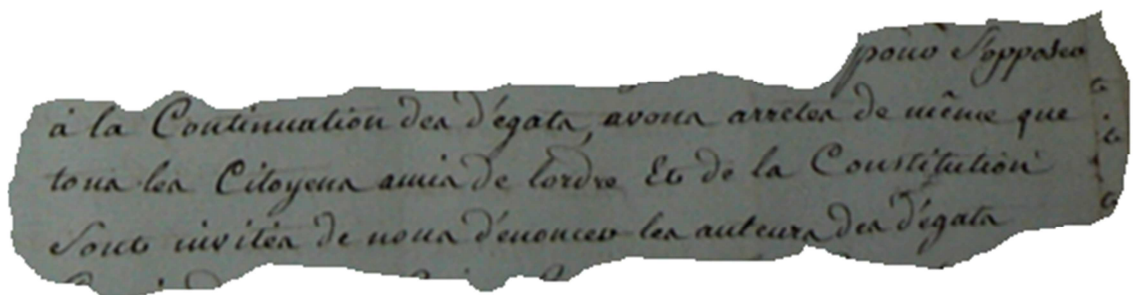
C'est donc à la demande du procureur de Cadouin que le conseil va être saisi une première fois en janvier et invité à se rendre sur les lieux des dégradations, autour de la Salvetat avec les gardes nationaux de Cadouin et de Belvès

au sujet des attroupements
et troubles qui ont existé en quercy et notamment de ceux
qui se font journellement dans le canton du Sud. District
de Belvès, et surtout à l'enlèvement des bois de la
Bessède de ceux de la forêt de Cadouin

En filigrane on perçoit une certaine inquiétude du directoire du district de Belvès ; les allusions aux troubles du Quercy »-à priori le Lot-, montrent qu'en Bessède la menace de soulèvements paysans est bien présente dans les esprits. Soulèvements qui pourraient être en lien avec la vente des biens nationaux; les décrets fixant les modalités des ventes en mai 1790 affirmaient que « *les objectifs de ces ventes sont premièrement le bon ordre des finances et deuxièmement l'accroissement heureux surtout parmi les habitants de campagne du nombre de propriétaires et la possibilité d'accession à la propriété des paysans qui en sont dépourvu....*» mais dans la pratique ce sont surtout bourgeois et notables qui peuvent se porter acquéreurs...Dans le Quercy comme dans le sud Dordogne.

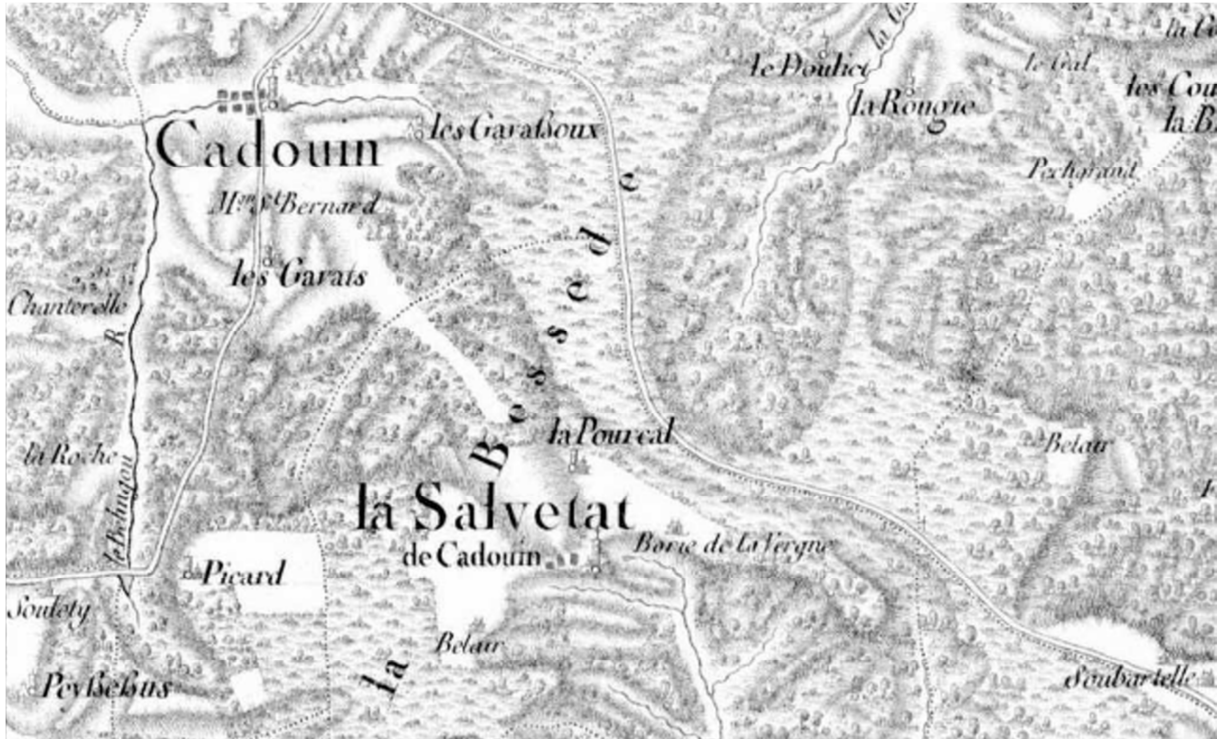
Le 1er janvier 1791 ,quand le directoire du district de Belves définit les modalités des opérations de vente des biens nationaux ,il répond surtout au « bon ordre financier » et vend aux notables. A cadouin le maire et les membres du conseil municipal ,le procureur et le chef de la garde nationale en seront les principaux acquéreurs comme par exemple le citoyen Ribière qui achète la métairie de Bel-Air et son boisimpactée justement par ces coupes sauvages et dans l'esprit des contrevenants caduniens en cette année 1791 « *tant que les bois sont encore propriété de la nation , la nation peut bien se servir* »

A priori cette première expédition est un échec ; la majorité des « bûcherons » sont déjà partis et faute de flagrants délits , on fait appel aux bons citoyens pour dénoncer les contrevenants



pour l'opinion
à la Continuation des Décrets, avons arrêté de même que
tous les Citoyens amis de l'ordre Et de la Constitution
sont invités de nous dénoncer les auteurs des Décrets

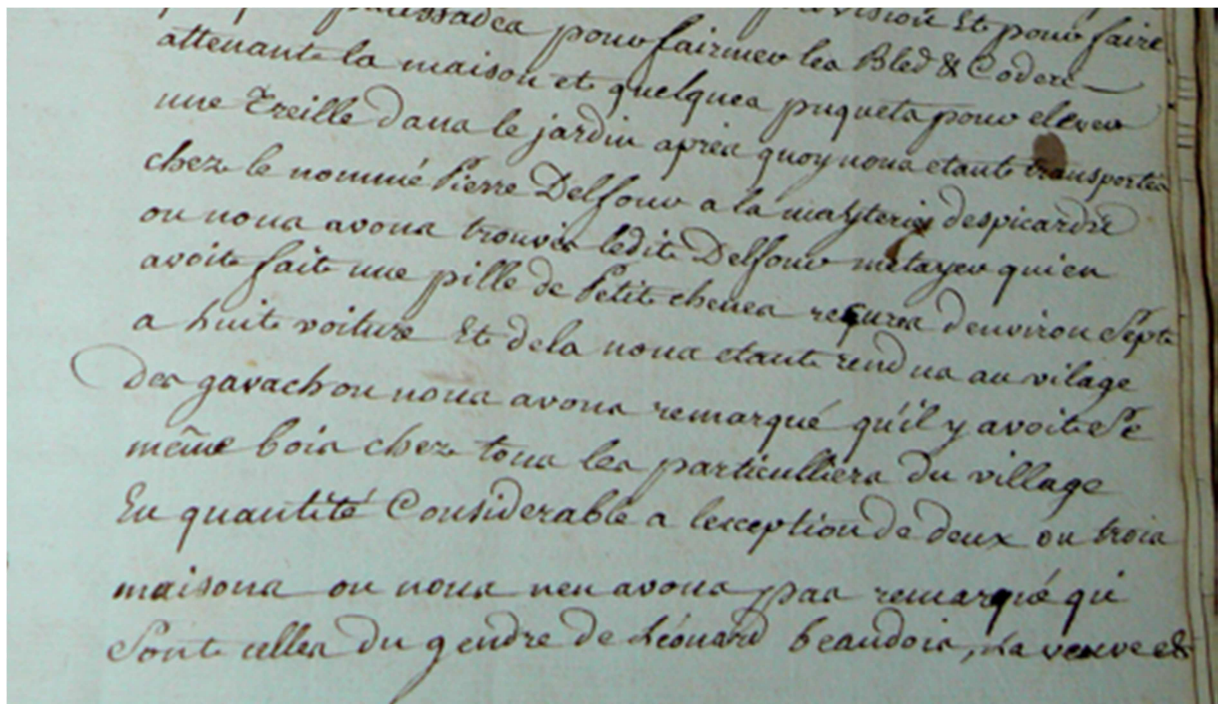
Le deuxième extrait d'avril 1791 est beaucoup plus riche : les différents lieux sont précisés : Les Grands Picards, .Bel-Air ... Tous près de la Salvetat (voir carte)



Carte de Belleyrne, entre d 1761 à 1774

L'origine des pillards est également détaillée (Salles, saint- Avit, Montferrand ,Le Tournier ,la Brandette ou les Gavachs...et bien sûr Cadouin)

Montferrand et St. Avit Seigneur de Cadouin
 et de la Salvetat n'etoient venus sur le tout avec
 des charrettes montées et a gros fagots ayant par
 leur en avant nous avoua rencontré le nommé Ruffet
 des gavachs son domestique le s. Bouteux Lafeyrade
 Michel galex dit Coustou le nommé meron, Bernard
 Delfour, le fils de Jauré de Salles, verguolle d'Escard
 Jean Bouysse, le domestique du nommé Salinas dudit
 Salles, le nommé Bourdial de la Brandette et le
 nommé Leonard, restant au tournier qui chargeoit une
 charrette des dit chenees pour le s. Bourdial, un
 question de Jean Verdier et plusieurs autres



De nombreuses personnes sont prises sur le fait et on dispose même de certains de leurs témoignages: ainsi Liou maçon de Cadouin et son fils se justifient « *quand ils avaient vu qu'il y avait un si grand nombre de personnes qui étaient venues en prendre et que eux n'en ayant pas, ils avaient fait comme les autres!* »

D'autres affirment qu'ils pensaient que c'était « *des communs et que le métayer de Bel-Air a été le premier à s'y rendre* » On y apprend que ces coupes se sont poursuivies toute une semaine, que plusieurs dizaines de charrettes et un centaine de personnes y participait .

Le conseil se déplace ensuite de fermes en fermes et constate que partout « *à l'exception de deux ou trois maisons, on retrouve ces mêmes bois* » destinés à un usage personnel « *pour le chauffage, les palissades, le soutien des treilles...comme il était de coutume* »....Le conseil prend bien soin de nommer précisément les propriétaires qui n'ont pas prélevé de bois!(à priori apparentés à ses membres!)

- Il procède enfin à une évaluation des dégâts 500 livres environ pour des bois d'à peine 9 ans (à titre de comparaison les 2 prés et la métairie de Bel-air ont été vendus en 1791 pour 26600 livres au citoyen Jean Ribière)

Genix, et la Bordière de Jean Fourtau, ensuite
 il nous a été rendu que plusieurs habitants de
 Cadouin y avoient été chercher dudit bois avec des
 montures et à faire, et ayaut murement réfléchi
 sur la valeur du susdit bois eulvé nous lavons
 évalué suivant notre Connoissance vû qu'il n'avoit
 que neuf années de pousse a la somme de Cing Cents
 livres ou environ de tout, quoi nous avons dressé
 notre dit present procès verbal le avons signé
 Bureauz, maire / Didal off. de pl Magat off. suppl
 roque notable / Desjalles D. po de la Commune
 Ribiers notable / Gigounou D. Secrétaire greffier
 Fourtau notable

En conclusion , ces déplacements ne donnent pas lieu à des poursuites ,
 du moins elles n'apparaissent pas dans les délibérations des mois
 suivants .On ne tient pas véritablement rigueur par exemple au
 dénommé Liou qui obtient quelques semaines après le chantier du mur
 du nouveau cimetière.. C'est peut- être le district de Belvès qui s'est
 chargé des poursuites devant l'aveu d'impuissance ou le manque de
 bonne volonté de Cadouin

une expédition à monsieur, le Procureur
 Syndic du District de Belves, afin qu'il
 avise au moyen qu'il y a à prendre dans l'intérêt de la
 chose vu que les circonstances ne nous permettent pas
 de repousser de pareille tentative vu le grand nombre
 de Peuple qu'on nous a rapporté être accouru a cette
 dévastation

« une expédition à monsieur le procureur syndic du district de Belves afin qu'il
 avise du moyen qu'il y a à prendre dans l'intérêt de la chose ,vu que les circonstances
 ne nous permettent pas de repousser pareille tentative »

Quant aux coupes de bois elles- mêmes, elles nous apprennent que les « victimes » sont principalement de petits chênes, de 9 ans ...Les gros arbres ont peut -être été épargnés mais il est plus probable que l'état de la Bessède était assez dégradé comme en témoigne quelques années plus tard par exemple l'annuaire statistique du préfet de la Dordogne G Delfau , pour l'an XII

« La forêt de la Bécède est la plus étendue: sa surface est trois fois aussi grande que celle de toutes les autres ensemble mais elle aurait besoin d'être presque entièrement repeuplée; sa position avantageuse, près de la Dordogne, faciliterait le débit de son bois »

Cet ancien député de l'assemblée nationale législative, originaire de Grives :Communauté de communes Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède nous donne donc le mot de la fin et un conseil sur les moyens de revivifier cette zone : planter des robiniers et cultiverdes *cacahuètes* « *Après les arbres utiles on doit parler des plantes qui offrent aussi des produits intéressants. Nous en avons, l'an passé, indiqué une bien importante l'arachide ou cacahuette. (Arachishypogea. Lin* ». A méditer !

Jocelyne Colonna

Sources :

- *Archives locales : délibérations du conseil municipal 1790, 1791, 1792*
- *Les domaines boisés de l'Archevêque de Bordeaux et spécialement la forêt de la Bessède* **Pierre Buffault**
- *Les Révoltes du ciel. Une histoire du changement climatique xv^e – xx^e siècles*, Paris, Seuil, 2020 **Fressoz et Locher**
- *Recherches sur les principaux abus qui s'opposent aux progrès de l'agriculture 1888 : Mémoires et observations sur les abus des défrichemens et la destruction des bois et forêts, avec un projet d'organisation forestière*, Auxerre, impr. de L. Fournier, an IX **Rougier De La Bergerie** (député entre 1791 et 92)
- *Colloques des Amis de Cadouin :*
 - **Ecosystème d'une abbaye , :Botanique dans la forêt de la Bessède* **Sophie Miquel 2007**
 - * *Etude du cartulaire de Cadouin .* **Marcel Berthier**
- *Annuaire statistique du département de la Dordogne pour l'an XII de la République* **G. Delfau** (député entre 1791 et 92 puis préfet de la Dordogne entre 1800 et 1815)
- *La révolution en Query, 1788-1791* **Eugène Sol**
- *La vente des biens nationaux et la question agraire aspect législatif et politique 1789 1795* **Éric Tessier**
- *Conférence 2016 :la vente des biens nationaux à Belvès en 1791:* **Jacques Grimbert**